

L'heure de l'embauche a sonné

L'entretien d'embauche est le plus souvent la dernière étape du processus de recrutement. On l'appelle encore l'interview. Un entretien d'embauche peut durer entre 15 minutes et deux heures de temps et peut-être suivi par plusieurs autres. Il se déroule le plus souvent au sein de l'entreprise employeur, dans un cabinet de recrutement ou encore par téléphone. Loin d'être une discussion improvisée l'entretien d'embauche suit un schéma presque rigoureux que maîtrise souvent les responsables des ressources humaines ou les chefs d'entreprise. L'entretien est le plus souvent organisé par le directeur des ressources humaines ou par le directeur général. Il peut arriver que vous soyez face à un collège de directeurs lors d'une interview. L'entretien d'embauche est pour la plupart structuré en trois parties :

- La présentation
- La discussion
- La décision

La présentation

C'est le premier contact entre l'employeur et le candidat. Après les civilités, l'employeur ou le recruteur donne généralement la parole au candidat pour se présenter, et, cette présentation se fait en incluant les grands axes de son curriculum vitae. Il peut dans cette partie demander à obtenir des précisions sur des points qui lui semblent confus. Après cette brève présentation de soi, le recruteur présente le poste en précisant : les aptitudes et compétences nécessaires à ce poste, les missions spécifiques y afférant, les attentes de ce poste, si possible une brève et sommaire présentation de l'entreprise employeur. A la suite de cette présentation vient la deuxième partie.

La discussion

Cette étape constitue une ouverture vers des discussions tant professionnelles que personnelles. L'employeur cherche à avoir le plus d'informations possibles sur la personnalité du candidat; ses motivations, ses prétentions salariales et ses disponibilités. Le candidat peut lui aussi poser des questions à son interlocuteur sur l'entreprise, la situation du personnel, les avantages liés au poste convoité... Cette phase de discussion ressemble parfois à une négociation surtout quand les deux parties tardent à s'accorder sur un point ou sur le salaire. Tout compte fait, la discussion est le moment par excellence où il faut exprimer ses inquiétudes et les aplanir ensemble. Cette discussion conduit inévitablement vers une troisième partie qui concerne plus l'employeur que le candidat.

La décision

Au terme de la discussion, le recruteur ou l'employeur vous livre ses impressions. Mais il faut noter que le plus souvent ils sont discrets sur ce point et préfèrent vous donner soit, un autre rendez vous, soit les clauses du contrat. À cette étape, ne vous attendez

pas automatiquement à une décision de la part de l'employeur. Cela dit, il peut se passer des jours, voire des mois avant que sa décision ne soit connue.